



Décembre
2019
N° 9



LE CINQUATIEN

Informations municipales

www.cinqueux.fr

facebook.com/infos.cinqueux/



Déjà cinq ans que le dernier recensement de notre commune a eu lieu. Le prochain débutera le seize janvier et durera un mois. C'est un sujet important car le nombre de logements ainsi que l'évolution de notre population impactent directement le montant de la dotation qui nous est attribuée.

Depuis 2014 environ 60 logements ont vu le jour, c'est "l'effet P.L.U." qui a rendu constructible beaucoup de terrains qui ne l'étaient pas auparavant, mais c'est aussi le signe que notre commune est attractive.

A peine à une heure de Paris, au milieu d'un bassin d'emplois très actif, Cinqueux est recherché pour son calme, son environnement, son identité de village disposant de commerces et de services médicaux de proximité, d'un groupe scolaire avec cantine et périscolaire dans la même enceinte.

A nous d'accompagner les mutations profondes de notre environnement tout en gardant un village qui nous ressemble !

Je compte sur vous afin de faciliter le travail de nos trois agents recenseurs.

Pour terminer, un petit tour sur les principaux investissements réalisés sur l'année.

Nous avons profité du nécessaire renforcement de la basse tension pour réaliser l'enfouissement de la rue des Aigumonts, d'une partie de la rue Verte et de la rue de Sacy-le-Grand.

Ce sont des travaux onéreux 711.802€ HT. Grâce à la prise en charge par le SEZEO (Syndicat des

Énergies des Zones Est de l'Oise) de la partie basse tension et à l'obtention de subventions, le reste à charge pour la commune s'élève à 249.673€, à mettre en relation avec notre résultat net de l'année dernière 209.000€.

Vous mesurez combien il peut être difficile de faire face aux investissements nécessaires sans emprunter ni augmenter les impôts, mais c'est le cap que nous nous sommes attachés à suivre.

Notre excédent cumulé est là pour "lisser" les variations annuelles, mais le désengagement de l'Etat vis-à-vis des collectivités pèse très lourd ; quatre années consécutives de baisse ! Le pire reste peut-être à venir, la compensation de la taxe d'habitation est encore très floue. Si elle prend la forme d'une "photo" d'une année précédente cela signifierait que les nouveaux arrivants ne participeraient plus aux charges d'infrastructure qu'ils génèrent, sauf par le biais de la taxe foncière.

L'Etat en revaloriserait les bases (pas le taux d'imposition communal que je m'efforce de ne pas augmenter). Je vous laisse faire le calcul...

Tout ceci est peut-être un peu technique, mais je voulais en quelques phrases vous faire partager les réalités de la gestion d'une commune auxquelles votre conseil municipal et moi-même sommes confrontés !

Dans ce contexte, il faut être imaginatif, ce sera notre défi à tous.

Il me reste, en cette fin d'année, à vous souhaiter à toutes et à tous d'heureuses fêtes de fin d'année.

Philippe BARBILLON

Vendredi 20 décembre
17h15 carrefour Sacy/Montilles/
Marais

Défilé du Père-Noël organisé par le Comité des Fêtes qui offrira des chocolats et proposera un stand photos avec le Père-Noël.

Des boissons chaudes seront servies par la Municipalité et des pâtisseries par l'ASPEC.

Comme chaque année, Bernard du Panier Gourmand offrira des mandarines.



Rendez vous sur la Place Tainturier
en fin de défilé.



Inscriptions sur les listes électorales vous pouvez désormais vous inscrire jusqu'au 7 février 2020 !

Pour pouvoir voter aux élections municipales des dimanche 15 et 22 mars 2020, il faut être inscrit sur les listes électorales. Si ce n'est pas le cas, n'oubliez pas d'effectuer votre inscription.

Cette démarche est désormais possible jusqu'au 7 février 2020 (et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année précédant le scrutin comme cela était le cas auparavant).

La suppression de la date limite du 31 décembre fait suite à la loi n° 2016-1048.

Pour vous inscrire, trois solutions :

- en ligne sur service en ligne (cinquex est rattaché à ce service) ;
- par correspondance en envoyant à la mairie la photocopie de votre pièce d'identité et de votre justificatif de domicile ainsi que le formulaire de demande d'inscription complété et signé ;
- ou en mairie en présentant une pièce d'identité récente, un justificatif de domicile.



Cette année, l'école accueille 138 élèves de la petite section au CM2 : 45 élèves en classes maternelles et 93 élèves en classes élémentaires. L'équipe pédagogique est constituée de mesdames Bachelot, Bloda et Benoit épaulées de mesdames Marie et Opéron en maternelle ; mesdames Langlois, Rainard, Rinuit, Noiret, messieurs Charreyron et Lecaille en élémentaire. Laurent Racine intervient également pour une partie des activités sportives.

Divers projets ou sorties vont animer cette année scolaire, dans le cadre de notre projet d'école. Le projet jardinage va continuer à évoluer. Vous avez pu certainement apercevoir, rue de Pont-Sainte-Maxence, quelques jolies plantations se développer tranquillement le long du grillage de l'école. Deux classes profiteront d'un Projet Artistique et Culturel en partenariat avec *La Manekine*, centre culturel de Pont-Sainte-Maxime et la CCPOH.

Ces animations, projets, découvertes proposés à nos élèves sont possibles grâce à l'aide des divers partenaires de l'école : les parents d'élèves (par leur implication et la COOP), l'association de parents d'élèves (l'ASPEC), la commune et ses personnels, la communauté de communes (CCPOH). Nous leur renouvelons sincèrement nos remerciements.

Nous vous souhaitons à tous une année scolaire la plus douce possible, avec, pour nos élèves, de belles réussites et une envie d'apprendre ensemble toujours intacte (sans craindre les erreurs puisque c'est aussi une preuve qu'on apprend...).

M. Lecaille et son équipe

Pour des informations complémentaires, vous pouvez contacter M. Lecaille au 03 44 72 96 87 (de préférence le mardi).

Quelles sont les règles à connaître avant de faire voler un drone dans l'espace public.

Vous ne devez pas :

- * survoler les personnes
- * voler de nuit
- * voler au-dessus de l'espace public en agglomération
- * perdre de vue votre aéronef en vol
- * dépasser la hauteur maximale de vol de 150 mètres
- * voler à proximité des aéroports et aérodromes
- * survoler les sites sensibles ou protégés



Vous devez :

- * respecter les zones interdites de survol en consultant le site géoportail de la direction générale de l'aviation civile (DGAC)
- * <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/restrictions-pour-drones-de-loisir>
- * respecter la vie d'autrui
- * souscrire un contrat d'assurance prenant en compte votre activité
- * Consulter le site de la DGAC pour prendre connaissance de la réglementation en vigueur
- * <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/modeles-reduits-et-drones-loisir>
- * Respecter la réglementation en matière d'interdiction de prise de vue aérienne (arrêté » du 27 octobre 2017)

Nous vous recommandons d'être prudent et de vous méfier des faux agents.

Un agent recenseur se rendra à **votre domicile à partir du 16 janvier 2020**. Vous pourrez le reconnaître grâce à sa carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature du maire (copie de la carte ci-dessus). Merci de lui réserver le meilleur accueil, attention à bien tenir vos chiens à distance.

Il vous remettra **une feuille pour le logement** recensé, **un bulletin individuel** pour chaque personne vivant dans ce logement et **une notice d'information** sur le recensement. Si vous le souhaitez, l'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires.

Lorsque ceux-ci sont remplis, ils doivent être **remis à l'agent recenseur par vous-même, ou en cas d'absence, sous enveloppe, par un tiers (voisin, gardien, etc.)**. Vous pouvez aussi les retourner à la mairie au plus tard **le 15 février 2020**.

Vous pourrez également fournir ces informations sur internet.

Les quelques minutes que vous prendrez pour répondre aux questionnaires sont importantes. La qualité du recensement dépend de votre participation. C'est avant tout un acte civique, mais aussi une obligation légale en vertu de la loi du 7 juin 1951 modifiée.

Toutes vos réponses sont confidentielles. Elles sont transmises à l'Insee et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez la mairie au 03 44 72 81 13

Pour trouver les réponses à vos principales questions sur le recensement de la population 2020 :
www.le-recensement-et-moi.fr

Pour en savoir plus et consulter les résultats du précédent recensement : www.insee.fr

CINQUEUX MANIFESTATIONS 2020

JANVIER

Mardi 14

Déposez votre sapin sur le trottoir la veille. Sapin naturel, sans décoration ni sac à sapin
Vous pouvez aussi le déposer à la déchetterie.

Informations Service environnement – CCPOH n° Vert 0 800 60 70 01

Vendredi 17 Vœux de la Municipalité à 19h Municipalité
V.31/01 S.01 D.02/20 Vœux du Club de Judo Judo

MARS

Du 29/02 au 08/03 Fête Foraine Forains
Samedi 21 Saint Patrick Comite des Fêtes
Sam. 29/02 **ou** 07/03 Carnaval ASPEC
Dim. 15 et 22 Elections Municipales
Dimanche 29 'Journée Rando du Club' Randonnée Pédestre

AVRIL

Samedi 04 Soirée Cabaret Coyotes Country Club
Samedi 11 (Ss réserve) Chasse aux œufs ASPEC

MAI

Vendredi 08 Cérémonie Officielle-Victoire 1945- Municipalité

JUIN

Samedi 06 Journée Plein Air Pétanque
Jeudi 18 Cérémonie Officielle – Appel du 18 juin- Municipalité
Samedi 20 Concours Open Pétanque
Samedi 27 Fête de l'Ecole ASPEC & Ecole

JUILLET

Mardi 14 Cérémonie Officielle – Fête Nationale- Municipalité
Samedi 18 Concours Open Pétanque

SEPTEMBRE

Dimanche 13 Brocante & Forum des Associations Amicale Sports & Loisirs
Dimanche 13 Concours Interne Pétanque
Samedi 19 Concours Pétanque

OCTOBRE

Sam. 03 et Dim. 04 Salon du Bien Etre Rythm & Aérogym

NOVEMBRE

Lundi 11 Cérémonie Officielle - Armistice 1918- Municipalité
Samedi 07 (Ss réserve) Boum Halloween ASPEC
Jeudi ?? (en attente) Repas des Aînés CCAS - Municipalité
Samedi 21 Soirée Beaujolais Comité des Fêtes

DECEMBRE

Samedi 04 Opération Sapins de Noël (Distribution) ASPEC
Dimanche 06 Marché de Noël Amicale Sports & Loisirs
Vendredi 18 Noël des Ecoles Municipalité
Vendredi 18 Défilé du Père-Noël dans Cinqueux.
Défilé, photos avec le Père-Noël et distribution de chocolats (Comité des Fêtes) Boissons chaudes (Municipalité), Pâtisseries (ASPEC), mandarines offertes par Bernard du Panier gourmand : sur la Place Georges Tainturier.

Ouverture du Secrétariat

Lundi et Mercredi
de 13h30 à 18h00

Mardi
de 8h30 à 12h00

Vendredi
de 13h30 à 18h30

Fermé le jeudi

Tél. 03.44.72.81.13
Fax 03.44.70.07.61

mairie.cinqueux@wanadoo.fr
www.cinqueux.fr
facebook.com/infos.cinqueux/



La bibliothèque sera fermée
le samedi 21 décembre 2019

Réouverture le lundi 06 Janvier

Horaires d'ouverture
Lundi : 16h30/17h30
Samedi : 10h30/12h00

Bonnes fêtes de fin d'année à tous

L'Equipe de la Bibliothèque